

Législature 2017-2021

N° 31

Message du Conseil communal au Conseil général du 14 décembre 2017

Octroi d'un crédit de CHF 840'000.00 TTC pour la mise en place d'un projet Valtraloc à Font et pour un complément à l'assainissement des réseaux d'eau potable et d'épuration

1. Introduction

Le village de Font a fusionné en 2012 avec la Commune d'Estavayer-le-Lac. Il est traversé par la route cantonale Estavayer-le-Lac – Yverdon-les-Bains, ce qui engendre d'importantes nuisances pour les habitants, notamment en termes de bruit et de sécurité. Les abords de cette route ne sont par ailleurs pas valorisés. Afin d'améliorer la qualité de vie autour de cet axe, la commune a décidé de mener une étude de valorisation de la traversée de cette localité (Valtraloc), l'objectif étant de coordonner les travaux de sécurisation et de valorisation avec ceux planifiés par le canton, soit la pose d'un nouveau revêtement phono-absorbant.

En 2011, un dossier d'intention proposant différents principes d'aménagements a été établi par un bureau d'urbanistes concernant principalement la route cantonale et ses accès principaux.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- Les vitesses de circulation sur la route cantonale sont inadaptées, ce qui entraîne des problèmes de sécurité sur l'axe.
- Le centre du village de Font est classé en catégorie 1 du périmètre ISOS. Cette classification a des conséquences sur les aménagements envisagés. En effet, ces derniers doivent prendre en compte le caractère du site et dans ce but un concept Valtraloc doit obligatoirement être établi.
- Le bâti historique, situé de part et d'autre de la route cantonale, ne permet pas d'avoir une cohésion dans la traversée de la localité.

En 2015, un avant-projet de Valtraloc avait préalablement été présenté au Conseil général.

Après différentes discussions avec le Service des ponts et chaussées, et notamment le bureau Valtraloc, nous nous sommes mis d'accord sur le projet faisant l'objet du présent message.

De plus, le 23 février 2015, le Conseil général validait une demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du réseau d'épuration du quartier des Grands Jordils pour un montant de CHF 880'000.00 TTC. Le PGEE de Font estimait que les collecteurs étaient dans un état acceptable et qu'il n'était donc pas nécessaire de les changer. Or, à l'établissement du projet définitif, et après quelques sondages, le bureau d'ingénieurs mandaté nous a informés que le collecteur d'eaux mélangées actuel, qui était destiné à récolter les eaux claires dans le projet initial, est dans un très mauvais état et qu'il est nécessaire de le changer. En raison de cette modification, la longueur du chantier augmentera d'environ 50 mètres en direction d'Estavayer-le-Lac. Nous profiterons également de changer la conduite d'eau potable sur ces 50 mètres supplémentaires. De plus, à l'autre extrémité du chantier, afin d'améliorer l'alimentation en eau potable du bas du village, nous prévoyons encore un bouclage entre la Route d'Yverdon et le Chemin de l'Eglise sur une longueur d'environ 80 m.

Comme les travaux liés aux conduites se situent pour leur plus grande part sous la route cantonale, donc à l'endroit où les aménagements Valtraloc doivent être réalisés, nous avons pris la décision de vous soumettre un seul message pour les deux objets (crédit complémentaire pour les conduites et aménagements Valtraloc).

Il est prévu que le canton finance directement les travaux qui lui reviennent, à savoir : le remplacement des couches de support et de roulement (phono-absorbant) du revêtement, la création des baies d'arrêts de bus, les grilles de route, la signalisation et une participation aux frais d'honoraires de l'ingénieur civil.

Le montant global des travaux a été recalculé en tenant compte d'un déroulement simultané des travaux liés au remplacement des canalisations et conduites, ainsi qu'aux aménagements de surface (Valtraloc). Pour obtenir le montant qu'il vous est demandé d'approuver, le crédit déjà voté en 2015 et la part revenant au Service des ponts et chaussées ont été déduits de ce montant global.

2. Description des travaux

Le projet d'aménagements de surface (Valtraloc) se décline en 4 séquences depuis l'entrée de Font du côté d'Estavayer-le-Lac en direction de Cheyres, soit :

Séquence 1 : "Champ Moennoz" jusqu'à l'entrée du village

Actuellement, l'entrée du village est marquée par le panneau d'entrée de localité situé au niveau du lieu-dit "Champ Moennoz". Toutefois, la linéarité de la route n'invite pas les automobilistes à ralentir. L'objectif est donc de marquer l'entrée dans la localité (porte externe), garantir le respect du 50 km/h, et améliorer l'accès riverain.

L'effet "porte" de cette séquence se fera au niveau du "Champ Moennoz" (resserrement entre deux talus) et du panneau d'entrée de la localité. L'entrée du village sera accentuée par la plantation d'arbres au Sud, en face de l'arborisation existante de l'habitation de la Route d'Yverdon 110 ayant pour conséquence de sensibiliser les automobilistes à modérer leur vitesse et ainsi diminuer les nuisances à cet endroit. Depuis cette porte jusqu'à l'entrée du village, la largeur de la chaussée sera visuellement réduite par la pose de bandes latérales colorées.

Séquence 2 : "Place du Millénaire" et "Entre les places"

Cette séquence est l'une des plus représentative du village, avec notamment la Place du Millénaire et l'ancienne Administration communale devenue Ludothèque. L'arrêt de bus "Font, village" de la ligne 553 "Estavayer-le-Lac – Châbles" est présent sur ladite place. Il est bidirectionnel et aucun quai n'y est aménagé.

L'entrée du village est caractérisée par un resserrement des bâtiments marquant clairement l'entrée dans le tissu villageois. La fontaine est actuellement située en retrait de la place de parc et est intégrée dans l'aménagement d'un espace de détente peu utilisé.

L'objectif ici est la requalification de l'espace public, la limitation des vitesses à 40-50 km/h, l'assainissement de l'arrêt de bus existant côté Jura et la création d'un nouvel arrêt côté Alpes (mise aux normes), et la sécurité des cheminements piétons.

Le resserrement naturel provoqué par ces bâtiments sera renforcé par une diminution de la largeur de la chaussée au profit de l'espace piétons devant la Ludothèque.

Secteur de la "Place du Millénaire" :

Ce secteur sera réaménagé afin de créer un espace représentatif du village et de sécuriser la dépose en bus tout en maintenant le stationnement :

- Le secteur sera délimité par des seuils ;
- La fontaine sera déplacée et le stationnement réorganisé ;
- L'arrêt de bus sera modifié : il sera intégré à la place côté Nord alors qu'une niche sera créée côté Sud. Des quais répondant aux normes pour les personnes à mobilité réduite seront créés ainsi qu'un trottoir côté Nord ;
- L'accès à la place se fera par l'Impasse du Rin à double sens ;
- L'accès au Chemin du Lac sera fermé et une route faisant la liaison entre l'Impasse du Rin et ledit chemin sera créée ;
- Le passage piétons sera déplacé de manière à éviter les conflits avec l'arrêt de bus et le débouché du Chemin du Visinant.

Secteur "Entre les places" (transition entre les séquences 2 et 3) :

Ce secteur, faiblement bâti, fait la liaison entre les deux principales séquences de la traversée. Cette séquence vise à créer la cohérence sur la traversée. Afin d'assurer la continuité des trottoirs de part et d'autre de la chaussée et de réduire visuellement sa largeur, des bandes latérales colorées seront posées.

Séquence 3 : "Place du Village"

Cette séquence s'articule autour d'une place où se trouve un café/restaurant et une salle de spectacle : elle constitue le second noyau du village. Cette séquence est par ailleurs bordée d'habitations. Il est important de requalifier l'espace public, limiter les vitesses à 40-50 km/h, et assurer la sécurité des cheminements piétons.

Cette séquence marque la deuxième zone représentative du village. L'avenir des bâtiments abritant le café/restaurant et la salle de spectacles étant à ce jour encore incertain, il est suggéré d'aménager cette place en étapes. Dans un premier temps, des pavés marqueront uniquement la continuité des deux trottoirs.

Séquence 4 : "Les Jordils" et l'entrée depuis Yverdon-les-Bains

Cette séquence marque l'entrée de la localité côté Yverdon-les-Bains. L'endroit est faiblement bâti et est constitué d'une longue ligne droite avant la montée sinueuse menant aux Crottes de Cheyres. Il faut sécuriser les cheminements piétons.

Juste après le dernier contour des Crottes de Cheyres, une porte d'entrée externe sera créée par la plantation d'une haie en face de la haie privée existante de la première maison. Cette porte marquera le début de la limitation à 70 km/h. Sur ce tronçon et jusqu'au 50 km/h, une ligne blanche continue sera marquée au centre de la chaussée afin d'éviter les dépassements, notamment en sortie de localité. Plus loin en direction du village, juste après l'Impasse des Jordils, une porte d'entrée interne sera aménagée avec un îlot central et une légère déviation de la route afin de limiter la vitesse. Cette porte sera localisée à la hauteur d'une croix existante dont les alentours seront mis en valeur. La position du panneau 50 km/h sera légèrement déplacée en conséquence. Depuis cette porte jusqu'à la Place du Village, la largeur de la chaussée sera visuellement réduite par la pose de bandes latérales colorées.

Au niveau du remplacement des conduites, les informations se trouvent dans le message du 23 février 2015 de la Commune d'Estavayer-le-Lac, déjà voté. Les compléments qui y sont apportés sont décrits dans l'introduction ci-dessus. Pour mémoire, il s'agit du remplacement de la conduite d'eau mixte qu'il était initialement prévu de conserver et la prolongation du collecteur d'eaux usées et de la conduite d'eau potable en direction d'Estavayer-le-Lac, ainsi que de la création d'un bouclage d'eau potable à l'autre extrémité du village.

3. Coût des travaux

Le devis de ce projet a été établi par un bureau spécialisé et se présente comme suit :

Adduction d'eau potable, Route d'Yverdon	CHF	257'000.00
Bouclage d'eau potable, Route d'Yverdon - Ch. de l'Eglise	CHF	60'000.00
Conduite d'eau pour fontaines (sources)	CHF	26'000.00
Conduite d'eaux usées, Route d'Yverdon	CHF	202'000.00
Conduite d'eaux usées, Chemin des Couchettes	CHF	81'000.00
Conduite d'eaux claires, Route d'Yverdon	CHF	140'000.00
Aménagements routiers de surfaces (Valtraloc)	CHF	964'200.00
Honoraires d'ingénieurs (civil, géomètre)	CHF	200'000.00
Divers et imprévus	CHF	97'000.00
Total HT	CHF	<u>2'027'200.00</u>
TVA 8%	CHF	<u>163'000.00</u>
TOTAL TTC	CHF	<u><u>2'190'200.00</u></u>
./ Part à charge du Service des ponts et chaussées	CHF	470'200.00
./ Crédit déjà alloué le 23 février 2015	CHF	880'000.00
Solde TTC à la charge de la commune	CHF	<u><u>840'000.00</u></u>

Au vu des modifications intervenues depuis le vote du premier crédit en 2015, il est indispensable de revoir la répartition de l'ensemble du montant à charge de la commune, soit CHF 1'720'000.00 (CHF 880'000.00 + CHF 840'000.00) et de ne plus tenir compte de celle annoncée à l'époque.

A charge du chapitre des routes (620) :	CHF 780'000.00
A charge du chapitre de l'eau potable (700) :	CHF 440'000.00
A charge du chapitre de l'épuration (710) :	CHF 500'000.00

4. Financement

Le montant de CHF 1'720'000.00 TTC correspond à la somme du message de 2015 et de celui-ci. Il sera porté à charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans les projets routiers (620), l'eau potable (700) et l'épuration (710). Le taux d'amortissement est fixé à 4% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 103'200.00 au total, soit CHF 46'800.00 dans les routes (620), CHF 26'400.00 dans l'eau potable (700) et CHF 30'000.00 dans l'épuration (710). Cet investissement sera financé par l'emprunt.

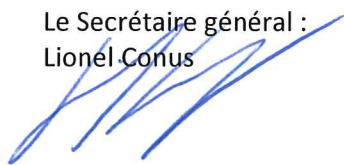
La part à charge du Service des ponts et chaussées leur sera directement facturée par les entreprises et bureaux d'ingénieurs.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de lui octroyer un crédit d'investissement de CHF 840'000.00 TTC pour la mise en place du projet Valtraloc à Font, ainsi que pour le complément relatif à l'assainissement des conduites communales et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 13 novembre 2017.

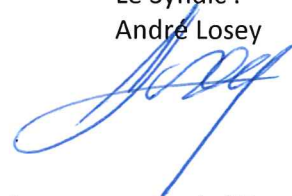
Le Secrétaire général :
Lionel Conus



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey



Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

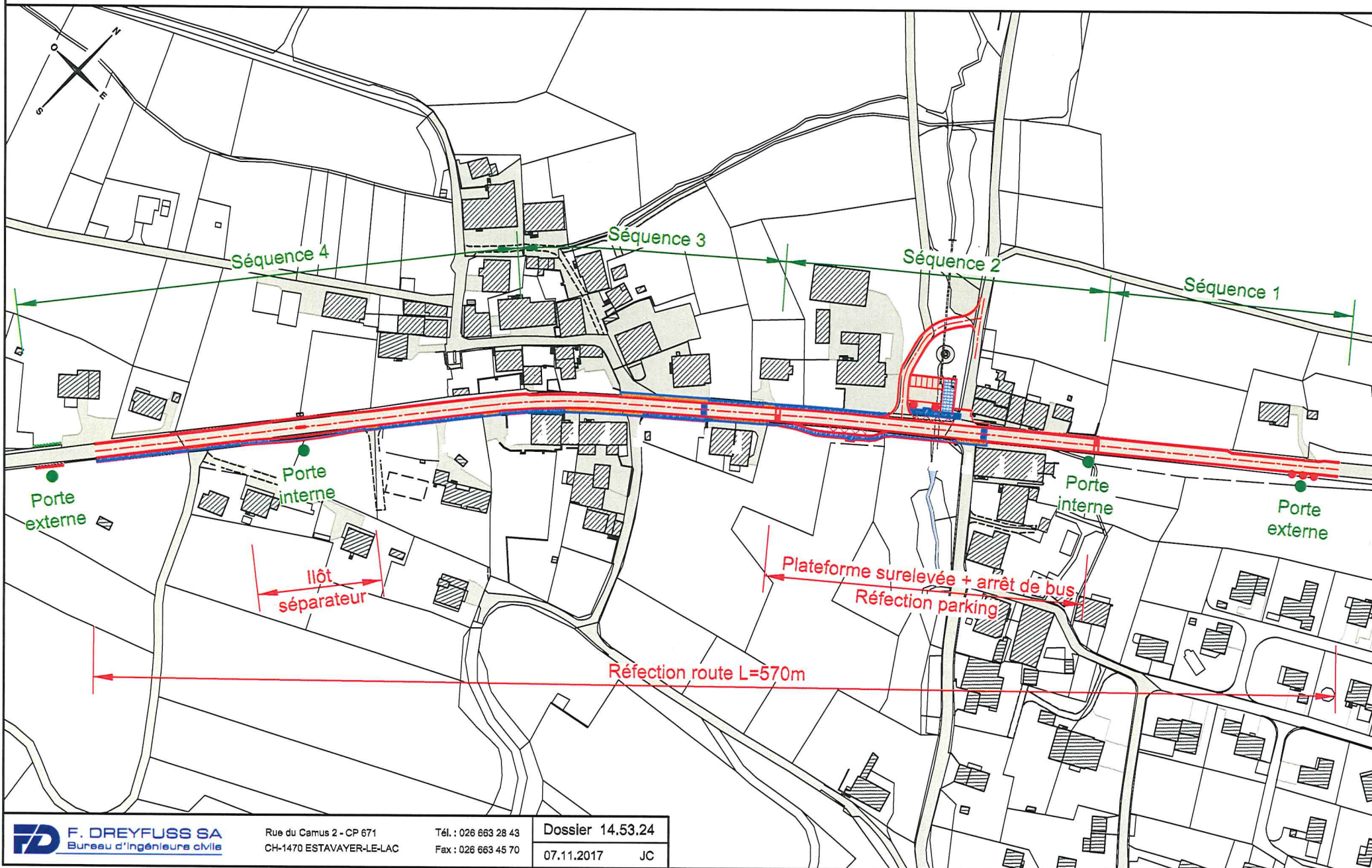
Annexes :

- plan général avec séquences
- plans des canalisations
- message du 23 février 2015 avec annexes



COMMUNE D'ESTAVAYER
LES GRANDS JORDILS A FONT
Situation superstructure

EXTRAIT

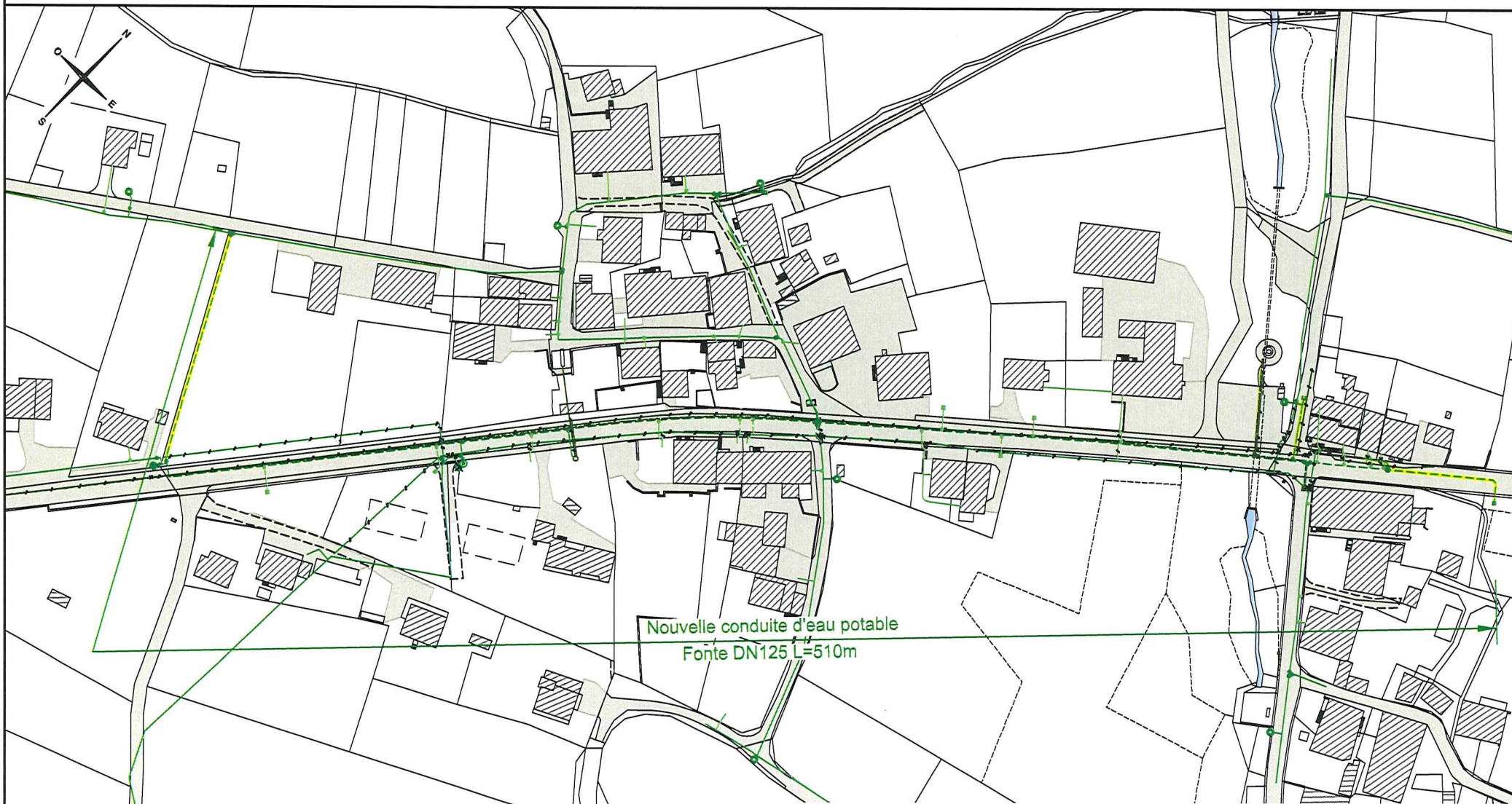




COMMUNE D'ESTAVAYER LES GRANDS JORDILS A FONT









Situation eau potable

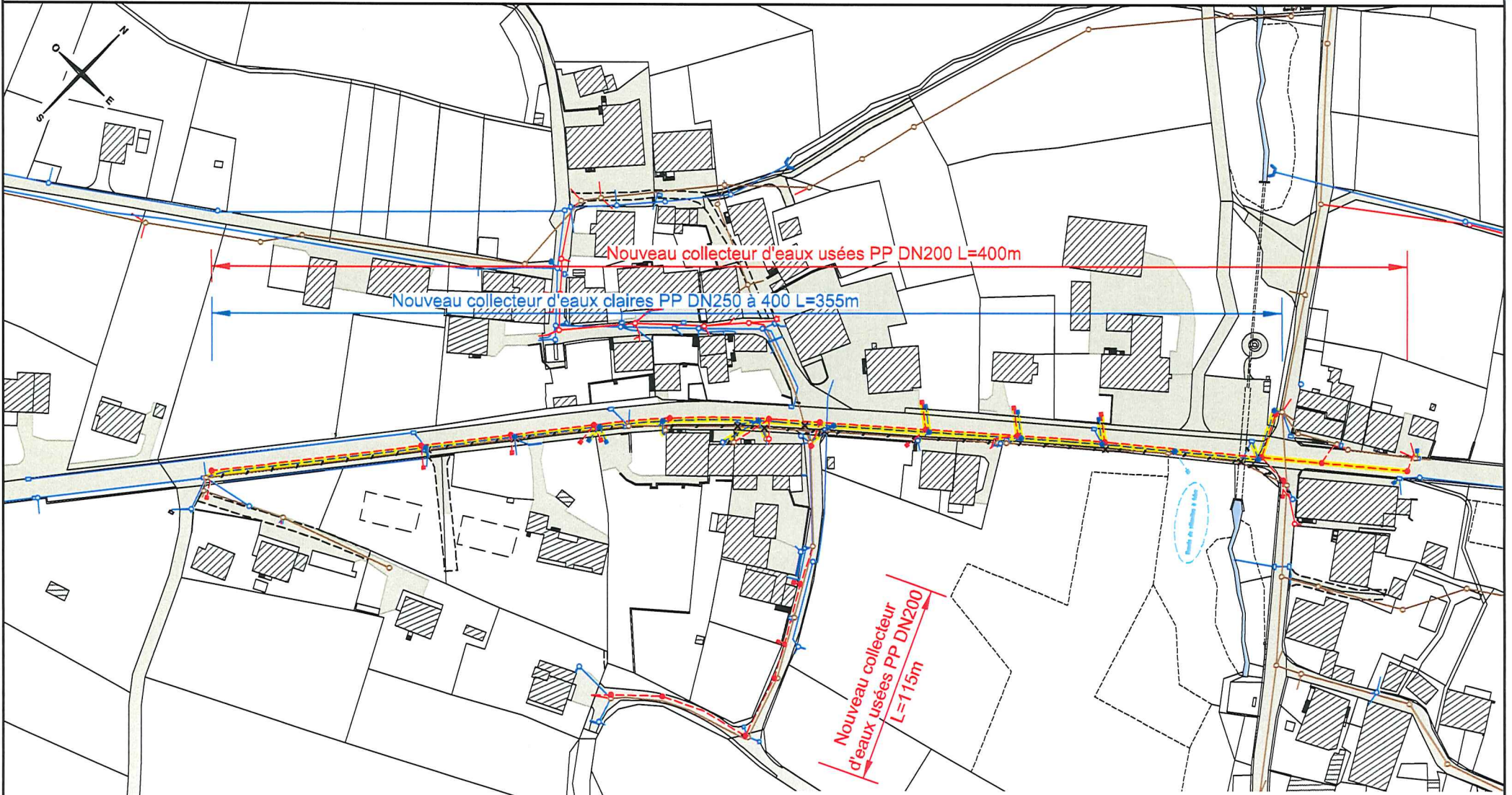
EXTRAIT



Nouvelle conduite d'eau potable
Fonte DN125 L=510m

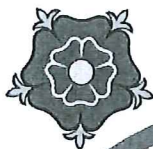
LEGENDE

- | | |
|---|--|
|  Réseau eau potable existant |  Réseau eau potable privé existant |
|  Réseau eau potable projeté |  Réseau eau potable privé projeté |
|  Réseau eau de source existant |  Réseau eau potable à mettre hors service |
|  Réseau eau de source projeté |  Demande de crédit supplémentaire |



LEGENDE

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| Collecteur eaux usées existant | Collecteur eaux mixtes existant |
| Collecteur eaux usées projeté | Collecteur à mettre hors service |
| Collecteur eaux claires existant | Demande de crédit supplémentaire |
| Collecteur eaux claires projeté | |



Ville d'Estavayer-le-Lac

Tél. 026 664 80 00
Fax 026 664 80 09
Case postale
1470 Estavayer-le-Lac
commune@estavayer-le-lac.ch

Message du Conseil communal au Conseil général du 23 février 2015

Conseiller communal en charge du dossier : D. Krattinger

Estavayer-le-Lac, le 26 janvier 2015

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 880'000.00 TTC pour l'assainissement des réseaux d'eau potable et d'épuration du quartier des Grands Jordils

1. Introduction

Le SPC (Service des Ponts et Chaussées) a prévu, dans le cadre des travaux d'entretien 2015 des routes cantonales, les travaux de réfection du revêtement de la route de la traversée de Font. Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) nous rappelle que le quartier des Grands Jordils est toujours en système unitaire. Comme la mise en séparatif n'est possible que sous la route cantonale, ces travaux doivent être faits rapidement. Le SPC a suspendu d'une année leur entretien sur ce secteur afin de nous laisser le temps de faire nos travaux. Le Conseil communal propose dès lors la mise en séparatif du quartier des Grands Jordils à Font.

2. Description des travaux

La route cantonale Estavayer-le-Lac – Yverdon-les-Bains ainsi que la route communale « Chemin des Couchettes » sont concernées par ce projet.

Adduction d'eau potable :

Remplacement de la conduite existante par une conduite en fonte d'un diamètre de 125 mm sous la route cantonale sur une longueur d'environ 430 m.

Une ancienne conduite de source transite également sous la route cantonale. Elle sera changée par une conduite en PE d'un diamètre intérieur de 63 mm, sur une longueur d'environ 390 m.

Epuration :

Les collecteurs unitaires existants dans la route cantonale et dans le Chemin des Couchettes sont conservés et seront utilisés pour l'évacuation des eaux claires du secteur. Des tuyaux complémentaires d'un diamètre de 200 mm seront posés dans la route cantonale sur une longueur d'environ 345 m et d'environ 120 m dans le Chemin des Couchettes.

Un bassin de laminage devra encore être construit au bord du ruisseau, dès que la totalité des bâtiments sera effectivement en séparatif, mais au plus tard dans 5 ans, selon l'article 13.5 du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Une demande de crédit pour cet élément sera présentée en temps voulu.

Eclairage public :

Assainissement des trois points d'éclairage public du Chemin des Couchettes avec une technologie LED.

3. Coût des travaux

Le devis estimatif de ces travaux a été établi par un bureau d'ingénieurs de la place et se présente comme suit :

1. Travaux de génie-civil et collecteurs	CHF	310'000.00
2. Conduite d'eau potable	CHF	346'000.00
3. Eclairage public	CHF	6'000.00
4. Divers et imprévus	CHF	74'000.00
5. Honoraires d'ingénieurs	CHF	<u>79'000.00</u>
Total général des travaux	CHF	815'000.00
TVA 8% (arrondie)	CHF	<u>65'000.00</u>
TOTAL TTC	CHF	<u>880'000.00</u>
A charge du dicastère de l'épuration	CHF	413'000.00
A charge du dicastère de l'eau potable	CHF	460'000.00
A charge du dicastère des routes	CHF	7'000.00

4. Financement

Epuration

Conformément à l'art. 53 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le taux d'amortissement est fixé à 4%. En tenant compte d'un taux d'intérêt raisonnable de 2.5%, le coût annuel à charge du service de l'épuration sera au total de CHF 26'845.00.

Eau potable

Conformément à l'art. 53 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le taux d'amortissement est fixé à 4%. En tenant compte d'un taux d'intérêt raisonnable de 2.5%, le coût annuel à charge du service de l'eau potable sera au total de CHF 29'900.00.

Routes

Conformément à l'art. 53 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le taux d'amortissement est fixé à 15%. En tenant compte d'un taux d'intérêt raisonnable de 2.5%, le coût annuel à charge du service des routes sera au total de CHF 1'225.00.

5. Conclusion

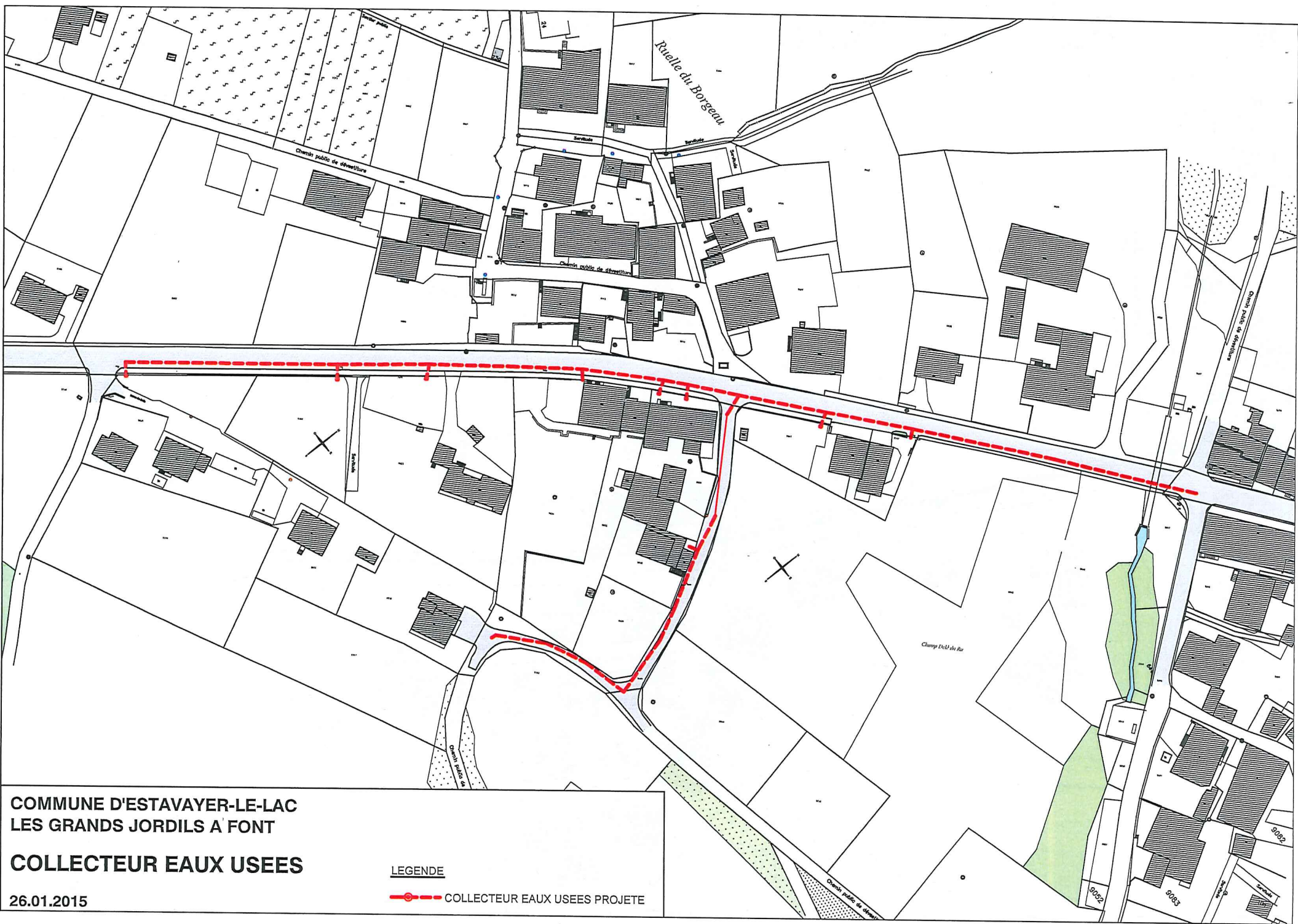
Le Conseil communal recommande au Conseil général d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 880'000.00 TTC pour l'assainissement du réseau d'épuration du quartier des Grands Jordils et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La Secrétaire :
Sarah Bachmann

Le Syndic :
André Losey

Annexe : ment.



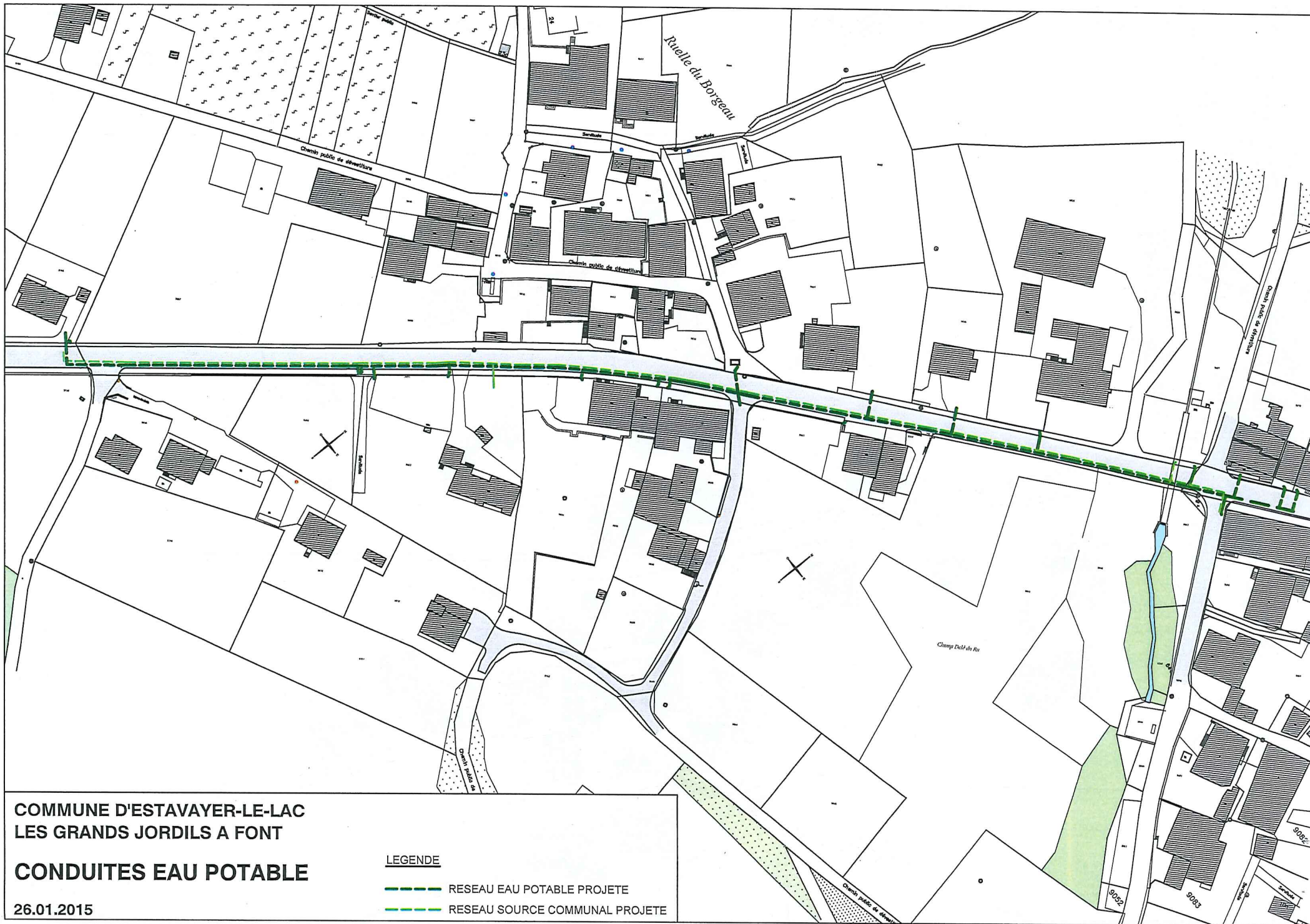
COMMUNE D'ESTAVAYER-LE-LAC
LES GRANDS JORDILS A FONT

COLLECTEUR EAUX USEES

26.01.2015

LEGENDE

 COLLECTEUR EAUX USEES PROJETE



**COMMUNE D'ESTAVAYER-LE-LAC
 LES GRANDS JORDILS A FONT
 CONDUITES EAU POTABLE**

26.01.2015

LEGENDE

- RESEAU EAU POTABLE PROJETE
- RESEAU SOURCE COMMUNAL PROJETE